

Téléassistance



Le dispositif de téléassistance permet d'améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité. Il concourt également à la lutte contre l'isolement.

Un chargé d'écoute et d'assistance répond 24h/24, 7 jours sur 7 et contacte les secours si besoin. Le chargé d'écoute peut également contacter le réseau de solidarité (famille, voisins...) qui dispose des clés pour ouvrir le logement et procéder à une vérification de situation.

Le prestataire de téléassistance choisit par le Département des Yvelines est la société VITARIS.

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnes de 60 ans et plus
- Personnes en situation de handicap (au moins 80 % d'invalidité)
- Adulte déficient respiratoire ou moteur

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Un terminal de téléassistance installé à domicile permet d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La plateforme déclenche la réponse la mieux adaptée à la nature des appels, en mettant en place le cas échéant les secours adaptés à l'alerte.



L'émetteur peut être porté autour du cou ou au poignet et a une portée suffisante pour déclencher un appel à partir de toute pièce du domicile ou de son environnement immédiat. Il est étanche et peut être porté sous la douche.



MATERIEL COMPLEMENTAIRE

Parallèlement, des détecteurs spécifiques peuvent également être mis en place :

- Détecteurs de chute qui signalent tout choc violent subi par l'abonné pouvant s'apparenter à une chute
- Détecteurs d'inactivité ou de vie, qui à l'inverse déclenchent des alarmes en cas d'absence de mouvements considérés comme normaux
- Détecteurs de fumée, de fuite de gaz et de monoxyde de carbone, qui permettent de déceler les émanations suspectes
- Boîte à clés qui permet de mettre à disposition les clés aux personnes autorisées de manière sécurisée à l'extérieur du domicile
- Assistance mobile lorsque la personne est à l'extérieur de son domicile
-

TARIFS (au 1^{er} juillet 2024)

Prestation de téléassistance sur ligne fixe ou box	5.10 € TTC/ mois
Prestation de téléassistance avec un transmetteur autonome GSM	7.64TTC/mois
Second transmetteur amplificateur de voix	3.83 € TTC/mois
Médailon par souffle, effleurement ou par écrasement	Par souffle : 12.74 € TTC/mois Par écrasement : 4.46 € TTC/mois Par effleurement : 5.10 € TTC/mois
Détecteur de chute, d'inactivité, ou capteur d'ouverture de porte	2.54 € TTC/mois en plus du terminal
Détecteur de monoxyde de carbone, de fumée ou de gaz	3.83 € TTC/mois
Assistance mobile avec géolocalisation GPS	10.51 € TTC/mois
Achat et installation d'une boîte à clés	53.10 € TTC

COMMENT FAIRE LA DEMANDE

1. Remplir la demande d'installation (formulaire disponible en mairie, auprès de l'accueil général ou du service social ou téléchargeable depuis le site de la mairie ou du Département des Yvelines).
2. Déposer ensuite la demande d'inscription auprès du service social qui, après l'avoir validé, le fera parvenir à l'agence Vitaris des Yvelines.
3. A réception de la demande, le pôle client Vitaris, prendra contact avec le bénéficiaire ou sa personne référente pour convenir d'un rendez-vous afin de procéder à l'installation dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Présentation complète du dispositif et des différents matériels sur le site du Département des Yvelines www.78-92.fr (écrire « téléassistance » dans la barre de recherche)
- Contact de l'Agence VITARIS : Bureau Campus 3 rue de Verdun 78590 NOISY LE ROI
Tel : 01 30 56 43 91 et 0 810 220 050